



Ville de
Mercier

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que le règlement suivant a été adopté :

Règlement n° 2022-1012-02 intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble 2022-1012 afin notamment de préciser les règles relatives à la consultation publique et d'assujettir l'ensemble du territoire et des catégories de projets à ce règlement ».

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2^{ième} étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier ou peut en faire la demande par courriel à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 23^{ième} jour du mois de février 2024

Denis Ferland, avocat
Greffier